

Retour sur « cette intersection vide de l'économie et de la sociologie » : l'« inexorable déchirement » entre l'économie des conventions et la régulation

Bruno Amable et Stefano Palombarini

28 mai 2004

Le mérite du texte de F. Bessis [2004] (FB) est d'apporter une contribution à la clarification du débat portant sur l'économie des conventions (EC)¹ dans un registre plus serein que les notes du professeur Favereau. FB estime lui-même que cette clarification est nécessaire, ne serait-ce que parce que le texte de Bessy et Favereau [2003], supposé offrir une « réflexion d'ensemble sur la problématique conventionnaliste des fait institutionnels » et une présentation du programme de recherche de l'EC, semble avoir manqué sa cible, de l'aveu même de FB. Pire, pour FB (p.1) : « l'EC n'a toujours pas produit son « Théorie des conventions : une analyse critique », là où Robert Boyer offrait dès 1986 à l'Ecole de la Régulation un repère salvateur ».

En fait, s'il manque un texte de mise à plat des hypothèses et voies de recherche de l'EC, nous pouvons avancer trois explications, qui ne sont d'ailleurs pas mutuellement exclusives : (i) l'EC ne dispose pas de la personne compétente pour rédiger l'ouvrage en question, ou plutôt : celui qui s'imagine pouvoir tenir ce rôle n'est pas, semble-t-il, à la hauteur de la tâche. (ii) Il manque à l'EC l'unité théorique nécessaire pour en faire une approche unifiée. Les contradictions entre les différents auteurs sont certes plus ou moins dissimulées afin de ne pas remettre en cause la stratégie académique de l'EC ; mais il n'est, pour se convaincre de la réalité du problème, qu'à se poser la question suivante : quelle place tient la construction théorique en termes des cités de Boltanski et Thévenot [1991], construction au centre de l'EC d'après Bessy et Favereau [2003], dans la recherche d'un auteur majeur apparenté à l'EC tel qu'André Orléan ? Nous nous permettons de donner la réponse : absolument aucune. Et s'il est une opération préalable qu'il faut effectuer pour lever la confusion qui entoure l'EC, c'est bien d'identifier le « noyau dur » du paradigme. Nous croyons avoir identifié ce noyau dur dans le modèle des cités, élaboré par Boltanski et Thévenot [1991] et développé dans Boltanski et Chiapello [1999]. (iii) Même si on se concentre sur les travaux qui se fondent sur le modèle des cités, il subsiste encore trop de contradictions internes à la théorie pour pouvoir espérer produire un « texte récapitulatif de référence à visée pédagogique ».

Nous avons attiré l'attention sur certaines de ces contradictions dans notre texte présenté au colloque conventionnaliste, mais il serait souhaitable que les chercheurs se réclamant de l'EC prennent l'initiative de régler leurs problèmes en famille. Notre objectif n'est pas de faire progresser l'EC, mais de mettre en évidence un certain nombre de problèmes qui « débordent » sur certaines approches en sciences sociales en général, en économie en particulier, et plus spécifiquement au sein de ce qui est considéré comme l'« hétérodoxie ». Nous tenons notamment à souligner que seule la grande confusion qui règne sur les hypothèses théoriques de l'EC a permis pendant un bon moment de considérer cette théorie comme proche d'autres courants hétérodoxes, en particulier de la théorie de la régulation² ; ces courants se caractérisent, eux, par une vision différente, et même presque opposée, des liens entre individu et société, des conditions de viabilité d'une configuration sociale, des facteurs de son changement, et de la finalité même de l'activité scientifique. C'est pourquoi le débat autour des hypothèses fondatrices de l'EC dépasse très largement

¹ Les épisodes précédents sont : Bessy et Favereau [2003], Amable et Palombarini [2003], Favereau [2004], Amable et Palombarini [2004], Bessis [2004].

² Et il faut reconnaître que la confusion a été assez largement partagée dans cette histoire.

ce courant théorique et concerne toutes les approches qui s'opposent, à des degrés divers, au « courant dominant » en économie.

Si nous revenons sur la controverse à propos de l'EC, c'est que, sur l'essentiel, FB défend une thèse opposée à la nôtre : nous aurions « fourni une interprétation étroite, donc déformée, de plusieurs affirmations hors contexte » (Bessis [2004] p.1), et le désaccord relèverait « plus du malentendu que du désaccord de fond ». Bessis [2004] ambitionne donc de remettre les choses dans leur contexte, ce qui devrait permettre de se faire une idée plus exacte de l'EC. Las, nous ne sommes pas plus convaincus par l'argumentation de FB que nous ne l'étions par les notes du professeur Favereau, et nous ne pensons pas qu'il s'agisse de « malentendus » mais bien d'un « désaccord de fond » qu'un dialogue honnête et sincère peut certes aider à préciser, mais pas à résoudre. C'est pourquoi nous prolongeons ici notre effort d'analyse et de réflexion, dans la mesure de nos modestes moyens, préférant un « inexorable déchirement » sur des bases théoriques claires à l'unité de façade d'une hétérodoxie mythique maintenue artificiellement en vie pour des besoins d'insertion académique. Pour essayer d'avancer dans cette confrontation tout en évitant le risque du « petit jeu » qui conduirait à un dialogue de sourds signalé par FB, nous allons, dans ce texte, poser un certain nombre de questions qui nous paraissent décisives pour caractériser l'EC. Et commençons de suite :

QUESTION. Existe-t-il dans la théorie de l'EC des conditions sociales au désintéressement individuel ?

Dans la note du professeur Favereau, comme dans la réponse de FB, figure la précision suivante quant à la place de l'intérêt dans la construction théorique de l'EC. Cette dernière ne nierait pas par principe le rôle de l'intérêt mais lui ajouterait, *en plus*, la recherche du bien commun. La réponse de Bessis [2004] (comme celle de Favereau [2004]) à notre assertion selon laquelle un des piliers de l'EC est l'être moral désintéressé est de dire : « l'EC n'exclut pas la poursuite par l'agent de son intérêt personnel, mais lui ajoute un sens de la justice ». La figure de l'agent égoïste de l'économie *mainstream* comme celle de l'être moral et désintéressé seraient alors des cas particuliers, des solutions « en coin » en quelque sorte, de la configuration englobante permise par l'EC.

Cette défense n'est pas, à nos yeux, acceptable, et ce pour au moins deux raisons. Premièrement, si elle correspondait effectivement à la pratique théorique de l'EC, cette attitude serait un peu trop confortable pour être rigoureuse, permettant de tout expliquer ou de tout réintroduire dans un cadre théorique qui ne théoriserait en fait rien du tout. L'agent de l'EC pourrait être intéressé, ou désintéressé, ou un peu des deux dans des proportions variables. On serait alors en droit de se poser la question de savoir exactement dans quelles proportions et dans quelles circonstances on doit s'attendre à retrouver les deux éléments (intérêt/bien commun) dans le comportement de l'agent, mais comme nous l'a si bien dit le professeur Favereau : « tout est possible » (Favereau [2004])³. Mais si tout est possible dans la réalité, il n'est pas souhaitable qu'il en soit de même dans la modélisation, dans l'élaboration théorique (et FB parle bien d'une « modélisation » nécessaire de l'agent). Nous pourrions alors suggérer que l'EC est peut-être trop parcimonieuse et même mesquine dans la spécification de ses hypothèses fondamentales. Pourquoi, pendant qu'ils y sont, ne pas doter l'agent de diverses caractéristiques plaisantes (pouvoir marcher sur l'eau, multiplier les pains, changer l'eau en vin ou ressusciter les morts...), caractéristiques qui permettraient d'élargir considérablement la gamme des phénomènes « explicables » par la théorie en question ? Dans ces conditions, loin d'analyser quoi ce soit de manière originale, l'EC mobiliserait tour à tour des éléments théoriques puisés à droite et à gauche et pourrait, à peu de frais, se présenter comme la théorie sociale la plus puissante du monde. Et nous pouvons alors poser à ces « hétérodoxes » qui semblent tant aimer Popper la question suivante :

³ C'est ce « tout est possible » qu'évoquait la remarque de notre texte précédent sur les hypothèses testables. Et rappelons que cette remarque est à l'origine de C. Ménard.

QUESTION : Existe-t-il des comportements de l'agent que le modèle théorique de l'EC ne prend pas en compte ?

Deuxièmement et plus fondamentalement, ce que décrivent le professeur Favereau et FB ne correspond pas (heureusement pour eux en un sens) à la pratique théorique de l'EC⁴. Comme cela est longuement exposé dans Amable et Palombarini [2003], celle-ci peut être plus adéquatement résumée de la façon suivante : (a) refoulement de l'intérêt au profit de la recherche du bien commun dans l'élaboration théorique du comportement de l'agent ; (b) conception de l'intérêt comme une dimension particulière du bien commun ou éventuellement comme comblant l'écart entre la théorie, qui postule un être moral, et la réalité, dans laquelle « il y a des crapules » selon la formule, maintenant célèbre, du professeur Favereau⁵ ; (c) réintroduction plus ou moins subreptice (selon les auteurs) de l'intérêt dans la construction théorique, notamment comme facteur, absolument indispensable, de la dynamique des cités⁶.

Sans revenir trop longuement sur ce problème, l'asymétrie entre recherche du bien commun et comportement égoïste est fondatrice de l'EC. Dans le modèle des cités, la poursuite de l'intérêt personnel est possible seulement si les agents la conçoivent comme moyen de contribuer au bien (cité marchande). Il est d'ailleurs possible de faire un parallèle avec la force, qui n'est définie que par rapport à la justice : l'intérêt n'est défini que par rapport au bien commun. Cette asymétrie est explicitement reconnue tant par le professeur Favereau que par FB, qui reconnaît un « moindre traitement par l'EC des situations où les agents suivent leur intérêt personnel et des rapports de force », mais elle est tantôt justifiée par un impératif d'ordre théorique, tantôt comme une tactique d'exposition : « le plan d'*exposition* des hypothèses de l'EC a souvent privilégié l'hypothèse novatrice de capacités de jugement éthique au détriment de l'hypothèse plus standard de l'intérêt personnel » (FB p.2). Mais il ne s'agit pas d'un problème d'exposition. Le caractère moral de l'agent est absolument essentiel à la construction conventionnaliste et il est logiquement premier. C'est, comme on le verra, le statut ambigu du modèle des cités qui peut éventuellement engendrer de la confusion sur le rôle tenu par l'intérêt dans la construction théorique de l'EC.

Examinons alors les trois possibilités mentionnées par FB : « La grille de lecture de l'EC admet donc i) des situations dans lesquelles les individus poursuivent leur intérêt indépendamment du bien commun, ii) des situations dans lesquelles ils contribuent au bien commun en poursuivant leur intérêt ; iii) des situations dans lesquelles ils contribuent au bien commun indépendamment de leur intérêt (ou alors toujours en poursuivant leur intérêt, mais celui-ci est transformé) ». La première situation est contradictoire avec la logique des cités : elle ne peut être pensée que comme pathologie, moralement condamnable, correspondant, on le suppose, à la nature peccable du sujet ; l'analyse de ce type de situations ne correspond pas au projet spécifique de l'EC⁷. Il est significatif que la citation que FB mobilise

⁴ « A la question « l'individu dans l'EC est-il un être moral désintéressé ? », les contributeurs à l'approche conventionnaliste ont toujours répondu clairement par la négative » affirme FB (p.2). Toutes les citations présentes dans Amable et Palombarini [2003] montrent que les adverbes « clairement » et « toujours », sans parler de la négation, sont de trop.

⁵ Expression utilisée au cours du séminaire FORUM du 23 octobre 2003 (Université Paris X, Nanterre) par le professeur Favereau pour évoquer la réalité et les écarts entre celle-ci et la construction théorique de l'économie des conventions : « on sait bien que dans la réalité, il y a des crapules ».

⁶ Voir Amable et Palombarini [2003] pp.39-43. C'est pourquoi FB se trompe en affirmant que nous pensons que ; « Dans l'EC, l'individu ne suit jamais son intérêt personnel ». Nous pointons plutôt une incohérence de l'EC dans son traitement de l'intérêt : comportement schizophrénique de l'agent chez Reberieux et alii [2001] etc.

⁷ Il serait lassant tant pour les lecteurs que pour nous-mêmes de répéter les citations prouvant que le « cœur du message de l'EC » c'est l'« harmonisation des façons de penser et de juger », que « l'accord sur ce qui est juste » est « l'épine dorsale » de l'EC, etc. On pourra toujours dire que ces citations sont indûment extraites de leur contexte (ce que n'importe qui peut toujours dire de n'importe quelle citation), c'est sans importance. Ceux qui voudront lire liront.

à cet égard provient de l'ouvrage de Salais et Storper, auteurs que nous n'incluons pas dans notre critique de l'EC. La deuxième configuration correspond à un arrangement particulier : subsumer l'intérêt sous le bien commun ; c'est là, à nos yeux, la véritable position de l'EC, qui correspond bien à la construction en cités. La troisième est la perfection de la deuxième.

Poursuivons en précisant que notre conception de l'intérêt est beaucoup plus celle de Pierre Bourdieu⁸ (PB) que celle de l'économie *mainstream*, et que par conséquent la conception d'un agent fondamentalement égoïste ou, alternativement, altruiste, au sens d'un finalisme ou d'un intentionalisme naïf, n'a pas grand « intérêt » pour nous car elle naturalise ces dispositions. En revanche, ce que critique le professeur Favereau chez PB est l'absence de possibilité d'un « authentique désintéressement », problème qui n'a aucun sens dans la construction théorique de PB, ni pour nous d'ailleurs, si jamais on entend par là le renoncement pleinement conscient à l'intéressement, le « choix identitaire » de Bessy et Favereau [2003]. Et nous pouvons de nouveau nous adresser aux chercheurs se réclamant de l'EC :

QUESTION : Un désintéressement socialement déterminé est-il « authentique » ?

Nous retrouvons exactement la même structure de problème dans le rapport entre l'EC et le consensus. Il n'est donc pas indispensable de parcourir le même chemin que dans les paragraphes précédents. Ce que FB présente comme un « développement normal » de la théorie est en fait une série de concessions qui fragilisent la construction d'ensemble et la rendent un peu plus incohérente à chaque fois⁹. Nous pouvons une dernière fois reprendre l'exemple de l'intégration de la force dans la construction de l'EC. Bessy et Favereau [2003] nous expliquent que : « [l']argument central repose donc sur l'idée d'un régime de déplacement par lequel les acteurs, *en cherchant de nouvelles voies de profit*, passent par des épreuves de force. *Dit de cette façon*, cela pourrait ressembler à un argument *banal* que l'on retrouve dans les approches « macro » en termes de reproduction ». Nous avons déjà, dans Amable et Palombarini [2003], souligné le caractère peu glorieux de cet aveu. La seule chose que peut faire l'EC à ce niveau consiste à transformer une affirmation simple, compréhensible, mais selon eux « banale », en un paragraphe (que nous reproduisons dans notre texte) au style que la charité nous empêche de qualifier. Où est l'apport conventionnaliste dans cette transformation ? Où est l'extension ailleurs que dans la forme ? Où est passée la convention « porteuse de sens » ? Qu'a-t-il bien pu arriver aux individus qui se reconnaissent dans les « valeurs constitutives du collectif formé » ?

Mais il est des arguments évoqués par FB qui sont plus dignes d'attention. Il justifie, c'est bien le terme approprié, la démarche de l'EC en critiquant une approche qui consisterait à ne pas distinguer la force de la justice parce que « [t]raiter sur un même plan l'intervention de toutes les forces n'est pas satisfaisant » (Bessis [2004] p.3). On tient là un élément très important de l'EC, qui la distingue d'autres approches hétérodoxes. Mais cette position n'est pas pour autant une exclusivité de l'EC, car elle rejoint sur ce point (sans surprise pour nous d'ailleurs) le maître à penser de Tony Blair et de la « troisième voie », A. Giddens. Ce dernier, tout comme l'EC¹⁰, critique la position de Pierre Bourdieu qui applique le concept de violence (symbolique) à tous les phénomènes sociaux¹¹, ce qui empêcherait de distinguer la « véritable » violence du reste et qui, si on réinterprète l'argument à la sauce

⁸ Cf. les citations de PB reproduites dans Amable et Palombarini [2003] p.7 et en particulier : « L'intérêt [...] est le produit d'une catégorie déterminée de conditions sociales ». (Bourdieu [1980] p.125).

⁹ Bessis [2004] peut bien pontifier sur le « pastiche [qui] a la force de l'évidence des figures bien faites mais le caractère fallacieux des rapprochements simplistes », cela ne devrait pas le dispenser d'un examen critique du statut du modèle des cités dans l'EC : positif ou normatif ? Voir *infra*.

¹⁰ Voir notamment Chiapello [2004]. Il y a aussi dans Boltanski et Chiapello [1999] une allusion aux chercheurs « qui voient de la violence partout ». La lassitude nous empêche de retrouver la page exacte et nous laissons ce soin à un éventuel lecteur désœuvré.

¹¹ Giddens [1994] p.231.

de l'EC, ne permettrait pas de différencier les inégalités « légitimes » des inégalités « illégitimes ». « Si tout est violence, où est la justice ? » pourrait s'écrier aussi bien le chercheur de l'EC que l'agent de cette même approche. Et partir de la violence et des rapports de force, ce serait « nommer sans analyser » ! L'assertion est, à nos yeux, ridicule, mais révélatrice de la position de l'EC. Se retrouvent en fait dans ces positions plusieurs éléments entremêlés : le primat de la légitimité, ce qui renvoie à l'asymétrie précédemment évoquée, mais aussi l'absence de distinction entre l'agent et le chercheur et la confusion du normatif et du positif. Comme ce qui va être considéré comme légitime par l'agent l'est aussi par le chercheur, ce dernier a besoin du légitime et doit renoncer à « tout » considérer comme de la violence.

En fait la position de l'EC ne tient que si on admet la double identité suivant :

FORCE = ILLEGITIME

JUSTICE = LEGITIME

C'est seulement dans ce cas que l'objection que soulèvent la troisième voie et l'EC contre Bourdieu est « légitime ». Et on retrouve encore le problème soulevé précédemment à propos de l'intérêt. La force est le complémentaire ou le résidu dans un schéma qui est fondamentalement bâti sur le justice et la recherche du bien commun. Mais si en revanche on admet la coupure entre chercheur et agent, ou qu'on n'identifie pas la légitimité à l'absence de violence, on est conduit à repousser les objections à la Giddens.

QUESTION : Peut-il y avoir de la violence dans un rapport que les agents jugent légitime ?

FB est tellement pris dans la construction théorique de l'EC qu'il n'envisage même pas d'autres conceptions des rapports de force, comme par exemple l'incorporation de la domination dans les schémas cognitifs et même les valeurs morales de l'agent. La dichotomie force/justice, qui renvoie à bien d'autres du style langage/violence et autres oppositions classiques, est tellement présente dans l'EC qu'elle empêche de concevoir la force et les rapports de force de façon autre que simpliste. On se souvient notamment comment Bessy et Favereau [2003] nous présentent les rapports entre le droit et la force (voir Amable et Palombarini [2003]).

Comme il existe tout de même une logique parcourant la construction théorique de l'EC, nous nous retrouvons ensuite à aborder le problème de la confusion du normatif et du positif. Rappelons que la confusion, que nous considérons caractéristique de l'EC, était violemment, mais pas légitimement, rejetée par le professeur Favereau. Or les chercheurs de l'EC ne manquent pas une occasion de venir confirmer notre appréciation. Dernier en date, FB : « Si dès lors qu'il y a [...] inégalité, on parle de rapport de force sans plus de distinction, [...on] ne se donne pas les moyens de comprendre la possibilité d'inégalités légitimes, mais *condamne* a priori toutes les différences comme illégitimes. » (Bessis [2004] p.4 *souligné* par nous). Cette citation est représentative de la confusion de l'EC : (a) si on parle de rapport de force pour toutes les inégalités on ne peut pas comprendre les inégalités légitimes ; (b) on condamne toutes les inégalités comme illégitimes. Ces deux propositions sont fausses dès lors qu'on échappe au carcan théorique de l'EC.

(a) Nous pouvons envisager des inégalités perçues comme légitimes par les agents, voire perçues comme légitimes par le chercheur, mais c'est de moindre importance ; et ces inégalités pourraient très bien reposer sur les rapports de force. Comment est-ce possible ? En refusant d'assimiler la légitimité à l'absence de violence ou en séparant le chercheur de son objet d'étude.

(b) Nous pouvons nous demander qui est le « on » dont parle FB dans son expression, l'agent ou le chercheur ? En ce qui concerne notre position de chercheur, il doit être clair que *nous* ne condamnons RIEN DU TOUT. Et c'est bien toute la différence avec l'EC. Pour l'EC : violence = illégitime et implique condamnation, non

seulement de la part des agents, mais aussi du chercheur comme le prouve la formulation de FB. Il est amusant de voir que le normatif (et l'indignation) pénètre à peu près toutes les propositions de l'EC et que FB ne trouve que « dénonciation » à associer à « légitimation » (p.4). Il ne vient pas à l'idée des chercheurs de l'EC qu'il est possible d'analyser des inégalités comme étant le produit de la violence et du rapport de force sans pour cela les « condamner » ou les « dénoncer ». De même, l'analyse selon FB, ce serait d'aller au-delà du « simple constat » de l'existence de rapports de force. Nous sommes bien d'accord, mais si pour nous aller au-delà du simple constat signifie identifier et caractériser un équilibre, une dynamique, des propriétés de stabilité, etc., il est clair que, pour l'EC, c'est dire ce qui est légitime ou illégitime, condamner, dénoncer et probablement « s'indigner ». Et on peut encore une fois souligner le mépris avec lequel l'EC considère le positif (qui n'est pour eux que du « descriptif »). La véritable activité de chercheur réside pour eux dans le normatif.

QUESTION : L'EC est-elle en mesure de reconnaître aux chercheurs la capacité d'analyser un rapport de force sans le juger ?

FB nous dit encore : « On serait plus enclin à identifier un problème dû au « parti pris » contenu dans l'asymétrie de traitement entre le légitime et l'illégitime, si les auteurs présentaient une alternative qui montre ce qui échappe à l'EC de la même façon que l'EC a su, dans ses critiques, rapporter les angles morts de la Théorie Standard Étendue à son parti pris pour la rationalité substantielle ». Nous n'avons alors que l'embarras du choix : la posture théorique de l'EC empêche de séparer normatif et positif ; l'EC ne peut pas prendre en considération une inégalité fondée sur la violence et pourtant considérée comme légitime par les agents, une domination que les dominés considéreraient comme juste ; l'EC ne peut pas envisager que les dominants, les « forts », puissent ne pas éprouver le besoin de se justifier ; l'EC ne peut pas envisager qu'il puisse y avoir « intérêt au désintéressement »...

QUESTION L'EC reste-t-elle fidèle à l'individualisme méthodologique ou souhaite-t-elle dépasser l'opposition holisme/individualisme ?

La question est pertinente pour qui se souvient de la prestation en direct du professeur Favereau, au colloque de décembre 2003, qui nous reprochait d'accuser, à tort selon lui, l'EC d'adopter l'individualisme méthodologique, pour ensuite le revendiquer tout en nous adressant dans ses notes une critique qui confond individualisme et subjectivisme (Favereau [2004]). La défense de FB sur l'individualisme et la question du subjectivisme/objectivisme peut être rapidement évoquée. Contrairement à ce que sa citation de notre texte (que nous pourrions considérer « hors contexte ») est supposée vouloir dire, nous ne faisons aucun lien direct entre objectivisme et holisme d'une part, et subjectivisme et individualisme d'autre part. La théorie néo-classique est objectiviste (au sens épistémologique) et individualiste par exemple. Reconnaissons ici que la confusion ne vient pas entièrement de l'EC, mais pour partie du caractère ambigu du terme « objectivisme ». D'une part ce terme qualifie une position épistémologique, d'autre part un choix de méthode. Notre position s'inscrit dans la lignée de Pierre Bourdieu : poser en premier l'objectivisme (au sens méthodologique), de façon à comprendre l'action du sujet en fonction du champ. Cela veut dire choisir comme point de départ les structures objectives et non les représentations ordinaires. Il s'agit d'un point de départ qui permettrait ensuite de dépasser l'opposition entre individualisme et holisme et la séquence est donc : positions, dispositions, prises de position. Notre texte du colloque de décembre reconnaissait bien à l'EC aussi une volonté de dépassement, même s'il est clair que l'EC choisit comme point de départ l'individu. Cependant, l'EC revendique en même temps son choix en faveur de l'individualisme méthodologique. Pourquoi continuer à défendre ce choix méthodologique alors que l'exigence de dépasser l'opposition holisme/individualisme est très fortement ressentie dans les rangs de l'EC ? Il est difficile de trouver une réponse, même si, comme on le verra, FB en

donne une (qu'on pourra trouver plus ou moins convaincante). FB tente en effet de réconcilier tout le monde en disant que loin de « la pire des simplifications que s'offre [...] la pensée », il entend transcender les oppositions stériles entre individualisme et holisme, structure et sujet... et mobilise même F. Lordon comme soutien intellectuel. Nous ne pouvons qu'approuver cette entreprise ; mais nous tenons tout de même à souligner au passage que ces dépassements sont avant tout la caractéristique de la démarche de recherche de Pierre Bourdieu¹², lequel doit représenter pour l'EC quelque chose comme l'antéchrist. Et il nous faut à ce stade mettre en garde de façon confraternelle FB : « la dénonciation rituelle des clivages méthodologiques traditionnels », qui semble être faite par ce même FB, mettant sans le savoir ses pas dans ceux de Pierre Bourdieu, « amuse » d'abord le lecteur qu'est le professeur Favereau, mais « l'irrite franchement » ensuite (Favereau [2001] p.6 du manuscrit). Et qui sait de quoi est capable le professeur Favereau quand il est « franchement irrité » !

Plus sérieusement, l'opposition entre « individuholisme » et « holindividualisme » demeure importante : sur le plan scientifique, il s'agit de savoir quel est le point de départ, le premier moment de l'analyse. Mais de toute façon, dépasser dans une direction ou l'autre l'alternative stérile entre holisme et individualisme implique l'abandon de l'individualisme méthodologique. Pourquoi s'y accrocher alors ? Écoutons FB : « Si nous préférons l'emballage « individualisme », c'est parce qu'il nous semble mieux véhiculer la promesse d'un discours audible pour la majorité des économistes, qui demeure, sauf correction, notre auditoire de référence. Il n'est pas interdit d'espérer que ces stratégies de communication deviennent moins nécessaires avec le temps ». (Bessis [2004] p.5). Il s'agit donc d'une stratégie de communication. Pour être franc, c'est bien ce que nous pensions, mais nous étions réticents à l'écrire aussi directement. Nous trouvons alors du plus haut intérêt l'aveu de Bessis [2004]. Maintenant, on pourrait se demander si cette stratégie académique est « juste » ou « légitime »...

Concluons sur ce point pour signaler que les citations que FB tirées de Palombarini [2001] concernent l'objectivisme au sens épistémologique. Celui-ci n'a pas de rapport avec l'objectivisme dont a été question jusqu'ici. Du point de vue méthodologique l'objectivisme s'oppose au subjectivisme. Du point de vue épistémologique, en revanche, il s'oppose au relativisme. Les citations en question montrent la possibilité d'une position épistémologique non objectiviste (qui n'a pas de prétention à l'exclusivité de l'explication du réel) qui ne débouche pas sur un total relativisme (toute explication n'est pas bonne ; il existe des critères – non poppériens - pour évaluer la pertinence d'une reconstruction théorique du réel). Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une position complètement originale, car elle est largement fondée sur les écrits de Max Weber. Il nous semble en revanche que le refus de l'objectivisme par l'EC est double : d'une part elle le rejette sur le plan méthodologique (il faut partir du sujet et de sa perception du monde), d'autre part sur le plan épistémologique (il n'y a pas de rupture entre la connaissance du réel des acteurs et celle produite par l'investigation scientifique).

QUESTION : L'EC souhaite-t-elle séparer clairement énoncés normatifs et énoncés positifs ?

QUESTION SUBSIDIAIRE : Le peut-elle ?

Une des « erreurs majeures » que nous aurions commises selon le professeur Favereau, c'est d'avoir souligné la confusion entre normatif et positif qui règne dans l'EC. FB, en revanche, considère qu'une telle confusion est inéluctable dès lors qu'on veut éviter le piège

¹² « Bourdieu s'efforce de transcender la réduction mutilante de la sociologie soit à une physique objectiviste des structures matérielles d'une part, soit à une phénoménologie constructiviste des formes cognitives de l'autre, au moyen d'un structuralisme génétique capable de les englober l'une et l'autre. » Wacquant [1992] p.15.

positiviste. Ainsi, FB indique qu'il n'est pas possible de « revendiquer une démarche purement positive [...sans] courir le risque de perdre de vue (ou faire perdre de vue à ses interlocuteurs) ce qui, pour avoir le caractère de l'évidence, ne relève pas moins de choix ». La position de FB sur ce point nous paraît traduire fidèlement la posture théorique de l'EC : le chercheur ne peut pas se reconnaître un capacité de connaissance *supérieure* à celle des acteurs, et puisque le jugement porté par ces derniers sur la réalité est indissociable de la connaissance qu'ils en ont, il doit en aller de même pour le chercheur. Avoir l'ambition d'élaborer une analyse purement positive de la réalité reviendrait à adopter une position de surplomb incompatible avec l'épistémologie de l'EC.

Là encore, il est frappant de constater à quel point l'enseignement de M. Weber¹³ est méconnu par l'EC. D'une part Weber souligne que la connaissance scientifique répond à des principes de construction tout à fait *spécifiques*. D'autre part, selon Weber la clarification du point de vue adopté par le chercheur non seulement n'est pas incompatible, mais constitue une condition nécessaire et préalable à une analyse purement positive du réel. Le principe de neutralité axiologique ne doit pas se comprendre comme la vision enchantée d'une séparation entre une science à la pureté virginale et une activité militante caractérisée par le conflit et les jugements de valeur. Intérêts et jugements de valeur se retrouvent bien dans l'activité scientifique, ne serait-ce que dans le choix du domaine étudié, la sélection des faits, la méthodologie, les références théoriques, etc. En ce sens, neutralité axiologique ne signifie pas stricte indépendance de la science vis-à-vis des questions de valeur. Mais comme le dit J. Bouveresse [2003], « même si une certaine subjectivité de la valeur se trouve ainsi au fondement de la recherche dans les sciences sociales, elle ne met pas en danger l'objectivité des résultats de la recherche et n'empêche pas les faits décrits de posséder une existence et une réalité indépendantes » (p.103). Encore une fois, il faudrait s'attarder sur l'« objectivité » dont il est question ici. Mais nous préférons renvoyer le lecteur intéressé aux écrits méthodologiques de Weber lui-même¹⁴, car nous partageons entièrement sa position. L'illusion scolastique ne concerne donc pas la capacité de la science à produire des connaissances « objectives », mais « l'oubli des lois qui gouvernent le champ scientifique lui-même et du fait que la compréhension que le praticien des sciences sociales peut avoir des faits qu'il décrit est et reste lié à la position particulière qu'il occupe lui-même [...] dans le champ scientifique » (p.104). C'est pourquoi nous ne pensons pas que l'« adoption d'une attitude rationnelle » soit « un choix moral », tout au moins pas au sens où FB (ou Popper) l'entend. Admettre la relativité de la position du scientifique n'entraîne aucun relativisme dans la connaissance scientifique. La neutralité ne signifie alors pas absence d'engagement mais une séparation des énoncés prescriptifs des énoncés positifs, ce qui demande bien une réflexion poussée sur la façon dont les jugements de valeur entrent dans l'activité du scientifique, ce qui passe par l'analyse du champ scientifique (Bourdieu [2001]). Cela ne saurait évidemment conduire ni à une critique *scientifique* ni à une critique *éthique* de la politique.

QUESTION : Quel est le statut du modèle des cités ?

Pour terminer, abordons la question la plus fondamentale, qui est à la base de tous les problèmes théoriques que nous avons signalé. Le modèle des cités est au cœur de l'EC, bien que la stratégie académique de ce courant ait conduit à classer sous la même étiquette des travaux qui ne le mobilisent pas. C'est là, nous l'avons signalé, l'une des sources de confusion autour de l'approche. Mais concentrons nous sur ce modèle : après lecture attentive des travaux de L. Boltanski, L. Thévenot, O. Favereau et de leurs divers coauteurs, il n'est pas aisé de le qualifier théoriquement. Selon FB, il donne « une expression

¹³ Et dire que les chercheurs se réclamant de l'EC appartenant à l'université Paris X ont leurs bureaux dans un bâtiment nommé... Maison Max Weber !

¹⁴ Voir en particulier Weber M. (1965) : L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales, in *Essais sur la théorie de la science*, Plon, Paris, éd.or.1904

« systématique de principes tenus pour légitimes par les membres des sociétés contemporaine ». L'identification de ces principes serait le résultat d'une « démarche toute empirique ». Passons rapidement sur la qualité et la pertinence du matériel empirique utilisé (« observation de disputes », « œuvres de philosophie politique », « guides à l'usage de l'entreprise »), qui pourtant mériteraient une discussion à part, et admettons (pour simplifier le débat) que l'identification de ces principes soit correcte. Il reste que ces différents principes déclinent une hypothèse qu'aucune donnée empirique ne vient conforter : les agents acceptent comme légitime et ne contestent pas toute inégalité qui correspond à leur vision du bien. Or, on l'a vu (Favereau [2004]), les auteurs de l'EC sont tout à fait prêts à admettre que cette hypothèse est irréaliste, car dans la « réalité », les choses se passent différemment (comportements égoïstes, mauvaise foi, rapport de force etc.). D'où l'interrogation la plus fondamentale à nos yeux, celle sur le statut du modèle des cités.

Différentes possibilités nous paraissent envisageables. S'agit-il d'un outil d'analyse de la réalité ? Dans ce cas, il s'agirait de l'aveu même de ses auteurs, d'un outil mal adapté. Et d'ailleurs, le professeur Favereau nous a signalé que critiquer ce modèle sur la base de sa totale inadéquation à rendre compte de la réalité relèverait d'une erreur grossière (Favereau [2004]). Tout comme le modèle de l'équilibre général, dont souligner l'irréalisme n'aurait pas de sens, selon le professeur Favereau, voir dans le modèle des cités une tentative de rendre compte de la réalité reviendrait à prendre pour un « travail descriptif ce qui était en vérité un travail normatif » (Favereau [2004], p.2).

Donc, deuxième possibilité, le modèle des cités serait normatif : il s'agirait d'un monde idéal dans lequel il n'y aurait que de l'inégalité légitime, de la justice sans force, des comportements adaptés au bien commun et exempts de toute forme d'égoïsme. Prolongeons le parallèle avec le modèle de l'équilibre général. A ce modèle sont associées des propriétés d'optimalité. Il est facile de comprendre le rôle qu'un tel modèle normatif joue dans l'analyse néoclassique : (a) au modèle sont associées des propriétés d'optimalité ; (b) l'analyse de la réalité permet d'identifier les dimensions fondamentales de l'écart entre la réalité et le modèle ; (c) on peut donc indiquer comment modifier la réalité pour que les propriétés d'optimalité du modèle se concrétisent. Bien évidemment, ce schéma est absolument impossible à reproduire pour l'EC, car d'une part (a) aucune propriété d'optimalité n'est associée au modèle des cités. Au contraire, les auteurs conventionnalistes nous disent qu'il vaudrait mieux éviter de se retrouver à l'intérieur d'une seule cité, car cela tuerait toute critique, il n'y aurait plus de changement possible etc.¹⁵, et d'autre part (c) pour rapprocher la réalité au modèle il ne suffirait pas (comme c'est le cas pour l'équilibre général) de réformer les institutions sociales, mais tout simplement de changer la nature humaine. Donc : si le modèle des cités est normatif, il nous dit simplement que (b) la réalité est différente du modèle, ce dont nous sommes par ailleurs convaincus.

On comprend toutefois qu'après avoir élaboré un modèle sophistiqué en faisant un effort empirique remarquable et peu enviable (surtout en ce qui concerne la lecture des manuels de gestion), en conclure que (i) il ne nous dit rien sur la réalité telle qu'elle est et (ii) il ne nous dit rien sur comment modifier la réalité, serait chose difficile à accepter. D'où la tentation récurrente de revenir en arrière (et démentir le professeur Favereau) en affirmant que le modèle saisit une partie la réalité (donc il s'agirait bien d'un travail de type « positif », ou « descriptif » comme disent les chercheurs de l'EC, et non « normatif »), ou encore qu'il est à la fois positif et normatif, solution qui aurait au moins l'avantage de l'originalité mais qui reste peu compréhensible. Pourtant c'est bien cette dernière solution qui semble privilégiée dans la plupart des travaux conventionnalistes.

Oublions donc les déclarations récentes du professeur Favereau et considérons qu'il y a une partie de « positif » dans le modèle des cités, qui configure pourtant un monde idéal très différent de celui dans lequel nous vivons. Comment peut-on réconcilier l'ambition du modèle de rendre compte d'événements réels et son irréalisme revendiqué ? Tout

¹⁵ On peut aussi signaler qu'il n'existe pas de « super-cité ».

simplement en supposant que ce monde idéal est l'idéal des acteurs. Ce sont les acteurs qui espèrent la justice tout en constatant que parfois c'est la force qui prévaut, qui rêvent du bien commun même si parfois c'est l'intérêt individuel égoïste qui s'impose, qui sont prêts à accepter l'inégalité mais à condition qu'elle soit légitime (et ne critiquent donc que les inégalités illégitimes). On voit réapparaître dans une telle solution tous les problèmes que nous avons soulevés. En premier lieu, et comme nous l'avons indiqué dans notre texte (Amable et Palombarini [2003]), il y a bien une anthropologie spécifique (« l'Homme comme être moral ») au fondement d'une telle démarche, anthropologie qu'aucune analyse empirique ne vient par ailleurs soutenir. Quels travaux peut bien citer l'EC pour nous convaincre que ce monde idéal est celui qui correspond aux rêves des acteurs ? Qu'en s'appuyant sur Boltanski et Thévenot [1991], on dise que cela peut correspondre aux « arguments », au « dire » des acteurs, peut-être, et encore. Mais bien évidemment, on peut indiquer dans les arguments mobilisés au cours des disputes les véritables motifs de l'action seulement si l'on adopte l'anthropologie optimiste que nous avons évoquée.

Ensuite, il existe bien un fondement théorique à l'asymétrie entre bien commun et intérêt individuel d'une part, légitimité et violence d'autre part. Dans la réalité « tout peut arriver » : mais un acteur normalement constitué rêve du bien commun et d'inégalité légitime, il critique les conduites intéressées qui contredisent la quête du bien et le recours à la force quand il prime sur le dialogue honnête.

Enfin, revenons à la confusion entre positif et normatif. Car l'EC est bien obligée de reconnaître que tous les acteurs réels ne sont pas constitués comme l'indique cette anthropologie particulière. D'où la condamnation théorique –et morale– des déviants (les « crapules » du professeur Favereau), la nécessité de dénoncer théoriquement les situations dans lesquelles ces déviants sont en position de force (et empêchent donc la libre expression de la critique des bien intentionnés) etc. On voit bien toute l'ambiguïté de la démarche : le modèle normatif des cités a un sens (contrairement à celui de l'équilibre général) seulement s'il nous dit en même temps quelque chose de la réalité telle qu'elle est. Il faut donc (contrairement à l'équilibre général) qu'il soit intégré quelque part dans la conduite des acteurs. Il doit donc être à la fois normatif et positif, il doit représenter le monde idéal (le normatif) des agents. Mais tous les agents n'ont pas pour idéal ce monde là (il y en a qui préfèrent simplement s'enrichir le plus possible, ou grimper le plus possible dans la hiérarchie sociale, ou travailler le moins possible, voire même s'amuser au maximum) ; l'EC finit alors par développer elle-même les critiques que les agents négligent et que pourtant ils *devraient* développer. A bien regarder, c'est donc l'EC qui rêve d'un monde inégalitaire mais sans violence, d'une société d'inégalités bien fondées, de « grands » dont le bonheur rejaille sur les « petits » etc. ; logiquement donc, l'EC finit par valider la conduite des agents qui partagent son idéal, et par condamner moralement celle des autres. Lorsqu'elle constate que la force, l'abus de pouvoir, les conduites contradictoires par rapport au bien font partie de ce monde, elle les dénonce : « il est des dimensions de l'ordre capitaliste que l'idéologie étudiée contribue à soutenir et que nous n'apprécions pas » (Chiapello [2004] p.20 du manuscrit). Lorsqu'elle voit se développer des critiques contre la structure sociale qui ne sont pas fondées sur une vision alternative du bien et du légitime, elle les disqualifie en indiquant qu'elles proviennent d'acteurs qui sont rentrés « en dispute » avec la réalité (Chiapello [2004]). On nous permettra donc d'avancer une dernière hypothèse sur le statut du modèle des cités : ni outil d'analyse, ni modèle souhaitable sur la base de propriétés d'optimalité clairement définies, il apparaît avant tout comme construction idéologique pouvant supporter des projets politiques particuliers, et en délégitimer d'autres.

Références

Amable B. et S. Palombarini [2003] Une approche néo-réaliste de l'économie politique. Papier présenté au colloque « conventions », Paris La Défense, 11-13 décembre.

- Amable B. et S. Palombarini [2004] L'économie politique n'est pas une science morale. Manuscrit.
- Boltanski L. et E. Chiapello [1999] *Le nouvel esprit du capitalisme*. Gallimard, Paris
- Boltanski L. et L. Thévenot [1991] *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- Bourdieu P. [1980] *Choses dites*. Seuil, Paris.
- Bourdieu P. [2001] *Science de la science et réflexivité*. Raisons d'agir, Paris
- Bouveresse J. [2003] *Bourdieu, savant & politique*. Agone, Marseille
- Chiapello E [2004] La double nature de l'idéologie. Manuscrit soumis à *l'Année de la Régulation*.
- Favereau O. [2001] L'économie du sociologue ou : penser (l'orthodoxie) à partir de Pierre Bourdieu", in: Lahire B. (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu : dettes et critiques*, La Découverte/poche, Paris, pp. 255-314
- Favereau O. [2004] Notes sur la critique de l'économie des conventions dans « une approche néo-réaliste de l'économie politique » (lère partie) Version du 19 novembre 2003 présentée au colloque des 11-13 décembre par B. Amable et S. Palombarini.
- Giddens A. [1994] *Beyond Left and Right. The Future of Radical Politics*, Polity Press, Cambridge.
- Rebérioux A., O. Biencourt et P. Gabriel [2001] La dynamique des conventions entre consensus et conflit dans P. Batifoulier (dir.) *Théorie des conventions*, Economica, Paris.
- Wacquant L.J.D. [1992] *Introduction* à P.Bourdieu avec L.J.D. Wacquant, *Réponses*, Seuil, Paris.